

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**DELIBERATION N° 15/2023****OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de Mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023**PRESENTS :** Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY/Sandrine GUGLIELMINO /**ABSENTS REPRESENTES :** Gracienne DODAIN par Robert NARDELLI/ Thierry VISSIAN par Sophie ESPOSITO/ Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Sabrina DIVRY/ Françoise DAMILANO par Philippe MINEUR/ Kathy NICOLAS par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/**ABSENTS :** Philippe JANIN/ Maëva THOMMERET/ Stephen VIALE/Sandrine GUGLIELMINO/Clorinde MARCONI**Secrétaire de séance :** Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27 mai 2005)

Vu la Délibération n° 049/2021 du 15 avril 2021 sur les modalités de mise en œuvre des Astreintes

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des cadres d'emploi, grades ou missions pouvant bénéficier du régime d'Astreintes de la manière suivante :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Services et missions	Type d'astreinte
Technique	Agent de Maîtrise	-Agent de Maîtrise -Agent de Maîtrise Principal	<u>Technique</u> : interventions techniques urgentes	Astreinte du week-end et jours fériés uniquement
	Adjoint Technique	-Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe -Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe -Adjoint Technique	<u>Technique</u> : interventions techniques urgentes <u>Sécurité</u> : ASVP	
Animation	Adjoint d'Animation	-Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe -Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	<u>Vie à la population</u> : Médiations dans un quartier prioritaire sensible	

AR Prefecture

006-210600540-20230303-15-DE
Reçu le 06/03/2023

En cas d'intervention urgente pendant la période d'astreinte, les heures supplémentaires effectuées seront prises en compte hors procédure préalable badgeage comme prévu dans la mise en place du versement des heures supplémentaires.

Celles-ci devront faire l'objet d'une transmission détaillée de la mission ayant nécessité l'intervention à la Direction Générale pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De modifier** les modalités de mise en œuvre des Astreintes dans la Collectivité définies comme indiqué ci-dessus.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 03 mars 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/03/2022
Affichage en mairie le : 07/03/2022